



SOUTENIR LA FONDATION POUR LA PETITE ENFANCE

« Parce que chaque
enfant mérite
le meilleur. »

Créée dans les années 2000 par Meeschaert sous égide de la Fondation de France, la Fondation pour la Petite Enfance soutient des actions menées en faveur des enfants de 0 à 12 ans. Elle bénéficie des avantages juridiques et fiscaux d'une fondation reconnue d'utilité publique.

Fondation
de
France

Notre Mission & notre Impact

La Fondation pour la Petite Enfance soutient des projets associatifs qui œuvrent pour le bien-être, l'éducation et la protection des enfants. Nous croyons que chaque enfant mérite de grandir dans un environnement bienveillant, où il peut s'épanouir, apprendre et se construire.



Nos Actions

- **Éducation et citoyenneté** : aider les enfants à apprendre et à comprendre le monde.
- **Protection des enfants vulnérables** : soutenir ceux en situation de précarité, de handicap, d'isolement ou de maladie.
- **Préservation de l'environnement familial** : maintenir un cadre familial stable et sécurisant.

Nous intervenons dans le financement de projets plutôt que dans le fonctionnement, en soutenant des actions concrètes et adaptées aux besoins réels des enfants.

Nos objectifs

1. Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge

- Soutien aux enfants vulnérables (précarité, handicap, exclusion sociale).
- Prévention de l'échec scolaire via des programmes éducatifs innovants.

2. Soutenir des projets concrets et durables

Le comité exécutif se réunit deux fois par an pour étudier les sollicitations, rencontrer les porteurs de projets et débattre collectivement afin de décider des financements attribués (3 à 4 projets par session). Il est composé de collaborateurs et du Président du Groupe ainsi que des personnalités extérieures disposant d'une expertise dans le domaine de l'enfance.

Les déléguées assurent bénévolement le bon fonctionnement et l'animation de la Fondation : réception et pré-sélection des sollicitations, suivi des dossiers, accompagnement des projets.

3. Critères de sélection des projets :

- Impact mesurable sur le développement de l'enfant.
- Innovation sociale (ex. outils pédagogiques numériques).
- Ancrage territorial (priorité aux zones défavorisées).

Les collaborateurs du Groupe, véritables ambassadeurs des associations

Les collaborateurs du Groupe ont l'opportunité de s'impliquer concrètement aux côtés de la Fondation pour la Petite Enfance en devenant parrains de projets solidaires. En étudiant les demandes de financement et en échangeant directement avec les porteurs de projets, ils contribuent activement à l'évaluation et à la sélection des actions à soutenir.

Quelques exemples de projets financés par la Fondation et parrainés par nos collaborateurs.

Le Palais Royal (IDF) – 2024



- *Mélomanes en culotte courte & Mozart en piste*
La Fondation soutient des programmes solidaires d'accès à la musique classique. Des concerts sont proposés aux tout-petits et à leurs familles, ainsi qu'un opéra participatif destiné à des enfants présentant des troubles de l'apprentissage ou du développement.

Ma Chance Moi Aussi (IDF) 2023

Accompagnement

Ma Chance moi aussi!

éducatif d'un groupe d'enfants

- Pendant un an, six enfants issus de milieux fragiles bénéficient d'un accompagnement global (soutien scolaire, valeurs, autonomie, lien social) pour leur offrir de meilleures chances d'avenir.

Emmaüs Solidarité (IDF) 2024



- *Grandir ensemble – Enfance et parentalité*
Soutien à la parentalité des familles en grande précarité via deux axes complémentaires : des brigades de lecture composées de volontaires qui interviennent dans les quartiers défavorisés pour initier les enfants au plaisir de la lecture et un cycle d'ateliers thématiques autour du développement de l'enfant, dans cinq structures d'accueil Emmaüs sont organisés.

Mécénat Chirurgie Cardiaque (National) 2024



Opérations vitales pour des enfants

- La Fondation finance chaque année, pendant trois ans, l'opération d'un enfant atteint de malformation cardiaque, lui permettant d'être soigné en France lorsqu'aucune solution n'est possible dans son pays d'origine.





Faire un don en numéraire

Vous pouvez effectuer un don ponctuel ou régulier à la Fondation pour la Petite Enfance par chèque, virement ou prélèvement automatique. En tant que fondation abritée par la Fondation de France, vos dons ouvrent droit à des réductions fiscales (Impôt sur le revenu (IR) et Impôt sur la fortune immobilière (IFI)).

Organiser une donation temporaire d'usufruit

Vous pouvez transmettre les revenus générés par un bien (valeurs mobilières, immobilier...) à la Fondation pour une durée déterminée (minimum 3 ans). Cette donation est exonérée d'IFI pendant toute sa durée et les revenus concernés ne sont plus imposables.

Donner des valeurs mobilières

Faire don de titres fortement valorisés permet d'éviter l'imposition sur les plus-values (hors don IFI). Un don plus avantageux qu'une cession suivie d'un don.

Organiser sa succession

La Fondation peut être désignée bénéficiaire d'un leg par testament ou d'un contrat d'assurance vie. Les héritiers peuvent aussi effectuer un don sur succession pour réduire les droits à payer.

Investir dans un fonds de partage

Ce dispositif permet de participer à la génération d'un don au profit de la Fondation sans vous dessaisir de votre investissement.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Pour toute précision concernant la Fondation pour la Petite Enfance ou les modalités pour réaliser un don, nous vous invitons à contacter votre Gérant Privé ou à nous écrire à :



CONTACT :

jtenegal@meeschaert.com

www.fondation.meeschaert.com